



RAPPORT ANNUEL DES ELUS MANDATAIRES **DOLEA EAU**

EXERCICE 2022

PREAMBULE

L'article L.1524-5 alinéa 14 du Code général des collectivités territoriales dispose que « *Les organes délibérants des collectivités territoriales ou de leurs groupements actionnaires se prononcent, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au conseil d'administration ou au conseil de surveillance. Ce rapport, dont le contenu est précisé par décret, comporte des informations générales sur la société, notamment sur les modifications des statuts, des informations financières, le cas échéant consolidées, ainsi que les éléments de rémunération et les avantages en nature de leurs représentants et des mandataires sociaux. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci en assure la communication immédiate aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres, en vue du débat mentionné au présent alinéa.* ».

Ces dispositions ont été précisées par le décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire prévu par l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales.

Cette obligation est à la charge des représentants des collectivités territoriales exerçant les fonctions d'administrateur au sein de la SEMOp Doléa Eau.

A travers ce rapport, il s'agit pour les élus de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat. Il doit être rédigé chaque année, et soumis à l'instance délibérante de la collectivité. Celle-ci doit alors se prononcer sur ce rapport, et un vote est par conséquent nécessaire.

Informations générales	
Dénomination de la Société	Doléa Eau
Siège social	5 rue Emmanuel Jodelet 39100 Dole
Date de création	08/10/2015
Secteur d'activité	Eau potable
Objet social	Production et distribution de l'eau potable
Président	Jean-Pierre CUINET
Directeur Général	Olivier COIN
Commissaire aux comptes et date de nomination	Cabinet Alain Artaud et associés - 2022
Nombre de salarié	0 (2 mises à disposition du Grand Dole et 11 de Suez)

PARTIE 1 : LE RAPPORT DE GOUVERNANCE

1. La présentation de la société

La SEMOp Doléa Eau est une Société d'Economie Mixte à Opération Unique créée en octobre 2015 par délibération de la Ville de Dole. Elle a pour objet l'exécution du contrat de délégation de service public relatif à la gestion et la continuité du service de production et de distribution de l'eau potable. La durée du contrat est fixée à 13 ans, du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2028.

La SEMOp est constituée avec la SUEZ EAU FRANCE dont le capital est fixé à 408 000 €.

Suite au transfert de la compétence « Eau », l'Agglomération s'est substituée à la Ville de Dole dans ce contrat. Elle est ainsi devenue actionnaire de la Société

Le siège social est situé 5 rue Emmanuel Jodelet, à Dole.

La Société assure donc l'exploitation du service public de distribution d'eau potable sur le territoire de Dole.

A cet effet et conformément aux statuts, elle peut réaliser toute action concernant :

- L'exploitation du réseau d'eau potable ;
- Le pilotage et le suivi de la production ;
- L'analyse de la qualité de l'eau ;
- L'entretien et la maintenance des installations ;
- Les travaux liés au service public de l'eau potable ;
- La gestion de la clientèle ;
- L'ingénierie, le management et la gestion administrative.

2. L'actionariat et le capital social

La SEMOp Doléa Eau dispose depuis l'origine, d'un capital social de 408 000 €. Un changement d'actionariat public a eu lieu en cours de vie sociale.

En effet, avec le transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement aux communautés d'agglomérations à compter du 1^{er} janvier 2020, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est substituée à la Ville de Dole dans l'actionariat de la SEMOp à partir du 1^{er} janvier 2021.

La part du capital de chaque actionnaire est aujourd'hui la suivante :

Actionnaires	Montant souscrit	Nombre d'actions	% de répartition
Communauté d'Agglomération du Grand Dole	199 920 €	490	49 %
SUEZ Eau France	208 080 €	510	51%
TOTAL	408 000 €	1 000	100 %

Il n'y a pas eu de modification de capital social durant l'année 2022.

3. La gouvernance

Conformément à l'article R.225-102 du Code de commerce, le Conseil d'Administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L.225-51-1 du Code de commerce.

Lors de la constitution de la SEMOp, le Conseil d'Administration a décidé d'opter pour la distinction des fonctions de Président et Directeur Général.

Par délibération du 22 janvier 2021, Monsieur Jean-Pierre CUINET a été désigné Président et Monsieur Olivier COIN Directeur Général de la Société.

La société est composée de 2 actionnaires et de 6 administrateurs :

Administrateurs	Actionnaire représenté	Date de nomination
Jean-Pierre CUINET	Communauté d'Agglomération du Grand Dole	22 janvier 2021
Jean-Baptiste GAGNOUX	Communauté d'Agglomération du Grand Dole	15 octobre 2021
Maryline MIRAT	Communauté d'Agglomération du Grand Dole	22 janvier 2021
Pierre KLONINGER	SUEZ Eau France	22 janvier 2021
Pascal GRENIER	SUEZ Eau France	6 octobre 2015
Franck GAGNARD	SUEZ Eau France	22 janvier 2021

Au sein de l'Assemblée Générale, l'Agglomération est représentée par Monsieur Jean-Pascal FICHERE et SUEZ par Monsieur Arnaud BAZIRE, Directeur Général de SUEZ EAU France, donnant souvent délégation à l'un des administrateurs

4. Les commissaires aux comptes

COMMISSAIRE(S) AUX COMPTES		DUREE - MANDAT
Titulaire :	Cabinet Alain Artaud et associés – Dole M. Emmanuel TEYSSIEUX	6 ans
Suppléant :	Mme Marie-Laure DESCOURVIERES	

L'Assemblée Générale Ordinaire du 17 mai 2022 a renouvelé le mandat des commissaires aux comptes actuellement en fonction pour une durée de 6 ans.

5. Les statuts

Les statuts ont été adoptés par l'Assemblée générale constitutive, le 06 octobre 2015. Ils ont fait l'objet d'une modification lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2017. L'article 15 des statuts concernant la limite d'âge du Président a ainsi été modifiée.

6. Les réunions statutaires tenues

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni deux fois, aux dates suivantes :

1^{er} février 2022		
Délibération	Vote	Taux de présence
Proposition d'investissement pour l'exercice 2022	Adoption à l'unanimité	3/3
Reconduction du partenariat avec l'Atelier Pasteur	Adoption à l'unanimité	
Reconduction de l'adhésion à la Fédération des EPL	Adoption à l'unanimité	
Reconduction de l'adhésion à la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau	Adoption à l'unanimité	

12 avril 2022		
Délibération	Vote	Taux de présence
Rapport de gestion DOLEA EAU et comptes 2021	Adoption à l'unanimité	3/3

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est réunie le 17 mai 2022 afin de clôturer l'exercice social 2021 et pour statuer sur toutes questions relatives aux comptes de cet exercice, à la date suivante. Le représentant de la CAGD était présent à cette réunion.

7. Les rémunérations et avantages en nature des élus mandataires et de tous mandataires sociaux

Par délibération du 20 octobre 2017, il a été approuvé une rémunération du Président de la SEMOp à hauteur de 200 € net par mois.

8. L'état des filialisations de la société

Néant.

PARTIE 2 : LE RAPPORT FINANCIER

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 7 avril 2023 et a proposé à l'Assemblée générale ordinaire d'approuver et d'arrêter les comptes, et d'affecter le résultat net de l'exercice 2022. Ainsi, l'Assemblée Générale Ordinaire a approuvé les comptes le 19 juin 2023.

1. La présentation des comptes annuels

Exercices	2019	2020	2021	2022
Chiffre d'affaires	2 853 409 €	2 743 257 €	2 790 209 €	2 991 651 €
Produits d'exploitation	3 287 526 €	2 974 325 €	3 054 626 €	3 328 400 €
Charges d'exploitation	2 967 927 €	2 633 845 €	2 891 484 €	2 692 565 €
Résultat d'exploitation	319 599	340 380 €	163 142 €	635 834,34 €
Résultat financier	-9 838 €	-8 890 €	-7 956 €	-6 952 €
Trésorerie nette	176 379 €	851 964 €	610 305 €	978 981 €
Capitaux propres	701 285 €	934 385 €	951 554 €	1 308 649 €
Dividendes	90 000 €	100 000 €	117 000 €	474 000 €

Le bénéfice net de l'exercice 2022 présente un excédent de 474 095,11 €.

2. Situation nette de la Société au 31/12/2022

Affectation du bénéfice :

- Bénéfice de l'exercice 2022 : 474 095,11 €
- Report à nouveau : 385 753 €
- Montant distribuable : 859 848,11 €
 - Distribution des dividendes : 474 000 € soit 474 € par action
 - Report à nouveau après affectation : 385 848,11 €

3. Les liens financiers avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Néant.

PARTIE 3 : LE RAPPORT D'ACTIVITE

1. La présentation de l'activité de l'exercice écoulé

Les chiffres clés de l'année 2022 :

- 85,2 % de rendement du réseau de distribution ;
- 156,5 km de réseau de distribution d'eau potable ;
- 1 632 133 m³ d'eau produit dans l'année ;
- 4,25 m³/km/j de pertes en réseau ;
- 12 670 abonnés ;
- 1,84243 € TTC/m³ sur la base de la facture 120 m³ ;
- 2,55 % d'impayés ;
- 98,2 % de conformité sur les analyses bactériologiques. La non-conformité porte sur un prélèvement fait le 9 février 2022, rue du Capitaine Lacuzon. Doléa a réalisé immédiatement des investigations complémentaires sur le point de prélèvement. De plus, pour vérifier l'absence de bactéries, une mesure de la flore totale de l'eau par la méthode ATPmétrie a été réalisée et qui s'est révélée négative. Le rapport de ces investigations couplé aux mesures de chlore en continu et aux résultats de l'ATPmétrie, a permis de justifier de l'ARS un défaut du point de prélèvement et une conformité de l'eau distribuée (aucune restriction n'a été faite sur le service).

En 2022, 0.70 km de canalisations ont été renouvelées sur 156,66 km de réseau (0,45%).

Au-delà des actions récurrentes et contractuelles sur le réseau et l'usine, l'année 2022 aura été marquée par les événements particuliers suivants : Doléa a poursuivi sa volonté de participer aux événements de la vie Doloise tout au long de l'année 2022, en mettant en avant les spécificités et innovations de la Société, dans le cadre du budget alloué à cet effet.

Les dates clefs de l'année 2022 :

- Sortie du bar à eau issu du partenariat avec le lycée Jacques Duhamel et le GRETA lors de diverses manifestations doloises :
 - Le 22 mars : Journée mondiale de l'eau, à la Commanderie
 - Le 7 mai : La voie Grévy en fête, sur le parking de l'avenue de Lahr
 - Le 9 juillet : Bicentenaire Pasteur et Tour de France, sur le parking de l'avenue de Lahr
 - Les 3 et 4 septembre : Forum des Associations du Grand Dole, à la Commanderie
 - Les 1er et 2 octobre : Week end gourmand du Chat Perché, Place Nationale
 - Le 9 octobre : Marathon des vins et Octobre rose, sur le parking Avenue de Lahr.

2. L'état des relations avec la Communauté d'Agglomération du Grand Dole

Le contrat de délégation de service public portant sur la gestion de l'eau potable a été signé le 06 octobre 2015 entre la SEMOP DOLEA EAU et la Ville de Dole.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est substituée à la Ville de Dole dans ce contrat à compter du 1^{er} janvier 2021.

PARTIE 4 : LE RAPPORT DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTROLE

1. La présentation des principaux risques et incertitudes

Néant.

2. Les contrôles internes

Un suivi de l'exploitation du service public de l'eau est effectué à travers des réunions mensuelles entre les services techniques de la CAGD et de DOLEA.

Un Comité de pilotage incluant des élus de la CAGD a également été élaboré, celui-ci se réunissant à la même fréquence que les réunions d'exploitation.

3. Les contrôles externes

Le cabinet Artaud & Associés assure les fonctions de commissaire aux comptes depuis le renouvellement de son mandat en 2022, et intervient comme auditeur externe, afin d'agrèer et d'assurer la sincérité des comptes annuels de la SEMOp.

CONCLUSION

Conformément aux dispositions de l'alinéa 14 de l'article L.1524-5 du Code général des Collectivités Territoriales, il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le présent rapport après la tenue d'un débat.